

# Savez-vous ce qu'est une monnaie locale ?

&lt;

LECTURE : 2 MINUTES

Par [Bercy Infos](#) , le 06/12/2023 - [Argent](#)

Connaissez-vous l'Eusko et le Sol-Violette ? Ce sont des monnaies locales, complémentaires à la monnaie officielle, qui sont utilisées dans le périmètre d'une ville voire d'une région. Pourquoi une monnaie locale ? Quel est son fonctionnement ? On fait le tour de la question.

## Qu'est-ce qu'une monnaie locale ?

&lt;

Une monnaie locale est une monnaie complémentaire à la monnaie officielle, l'euro. On en compte [plus de 80 en France](#) .

Une monnaie locale circule dans un **périmètre réduit** : ville, département ou région, et ne concerne qu'un **éventail limité de biens et services**. Elle est mise en place par une association, qui en assure la gestion avec l'aide d'un établissement financier.

&lt;

La [loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire](#) a donné une base légale aux monnaies locales complémentaires. [Son article 16](#) reconnaît les monnaies locales comme titres de paiement à condition que :

- ces titres soient émis par des entreprises de [l'économie sociale et solidaire \(ESS\)](#)

&lt;

- et de respecter [l'encadrement fixé par le code monétaire et financier](#) .

La France a ainsi été le **premier pays européen à légiférer** sur les monnaies locales.

## À quoi peut servir une monnaie locale ?

Comme l'euro, une monnaie locale est un **intermédiaire d'échange**. Elle peut ainsi servir à **régler des achats du quotidien auprès d'agents économiques** (ménages, entreprises, associations et collectivités) qui l'acceptent comme moyen de paiement.

La monnaie locale permet d'**encourager l'économie locale** en favorisant le commerce et la production de proximité. Il n'est ainsi pas possible d'utiliser une monnaie locale dans un supermarché ou un hypermarché, par exemple.

La monnaie locale peut également servir à développer des **projets solidaires ou écologiques**.

À savoir

Il n'est **pas possible de déposer** de la monnaie locale **sur un compte en banque**.

## Comment fonctionne une monnaie locale ?

La monnaie locale est utilisée sur un territoire restreint. Elle est généralement **mise en place par une association**. Certaines collectivités peuvent également participer à la mise en place de ces monnaies.

La monnaie locale permet de **payer des transactions entre particuliers et entreprises** ou **entre entreprises**. Les **collectivités locales** peuvent également s'en servir pour verser des subventions ou indemnités aux élus et agents.

## Comment se procurer de la monnaie locale ?

Pour se procurer de la monnaie locale, il est nécessaire d'**adhérer à une association porteuse d'un projet de monnaie locale**.

Le principe est le suivant : vous échangez des euros contre de la monnaie locale. Les euros échangés constituent alors le **fonds de garantie de la monnaie locale**, qui est déposé dans un établissement financier et géré par celui-ci.

Vous devenez ainsi adhérent et pouvez utiliser vos unités de monnaie locale pour régler vos achats au sein du **réseau d'enseignes et de structures partenaires de l'association** (cette dernière vous procurera la liste des commerces qui acceptent le paiement en monnaie locale).

L'objectif est de favoriser la circulation de la monnaie locale au sein du réseau partenaire pour **créer un circuit court de l'argent**.

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- [Crypto-monnaies, crypto-actifs... Comment s'y retrouver ?](#)
- [Paiement sans contact : comment ça fonctionne ?](#)
- [Comparez gratuitement et simplement les tarifs bancaires](#)

## En savoir plus sur la monnaie locale

&lt;

Sur le site du Mouvement Sol, fédération de monnaies locales citoyennes (MLC)

## Ce que dit la loi

&lt;

Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Thématiques : [Argent](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Je m'abonne à Bercy infos Particuliers

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)